

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 31 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente-et-un octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Alain DUBOIS, Maire.

Étaient présents : Ms Alain DUBOIS, Samuel ELIOT Cyrille BONNIN, Freddy SAVATIER, Patrick BOUGAULT et Mmes Denise FONTAINE, Emmanuelle BOUGAULT, Dominique BRUNET

Était absent excusé : M. Ghislain HURÉ,

M. Freddy SAVATIER a été nommé secrétaire.

Date de convocation : 25 octobre 2023

Date d'affichage : 25 octobre 2023

ORDRE DU JOUR

1. Demandes de subvention
2. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
3. Repas des aînés
4. Repas des 3 communes : choix des prestataires
5. Questions et informations diverses

Observation sur le Procès-Verbal du 19 septembre 2023

Le conseil municipal approuve le procès-verbal.

N° 2023-10-045 Approbation du rapport de la CLECT

Monsieur le Maire rappelle que les statuts modifiés de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne ont été arrêtés par Monsieur le Préfet le 16 juin 2023.

Le 2 octobre dernier, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie pour procéder aux évaluations des rétrocessions de charges suivantes aux communes :

- Rétrocession de la compétence « création, gestion des logements d'urgence »
- Suppression de la « bibliothèque de L'Île Bouchard » de la liste des équipements culturels d'intérêt communautaire, et donc rétrocession de charges à la commune de l'Île Bouchard
- Rétrocession de la compétence « interventions musicales en milieu scolaire », avec rétrocessions de charges aux communes concernées

Les membres de la CLECT ont approuvé à l'unanimité des présents le rapport.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le rapport de la CLECT du 2 octobre 2023 tel qu'il a été adopté par la commission.

VU l'article 1609 nonies C-IV du Code Général des Impôts relatif à la création d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges,

VU les conclusions de la CLECT réunie le 2 octobre 2023 et qui a rendu un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents, tant sur la méthode de calculs que sur les montants de rétrocessions de charges aux communes liées aux modifications des statuts communautaires,

CONSIDÉRANT qu'il appartient à chaque commune membre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne de se prononcer sur le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), dans un délai maximum de 3 mois à date d'envoi du rapport de la CLECT aux communes membres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **approuve** le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 01/10/2023.

N° 2023-10-046 Repas des aînés

Monsieur le Maire rappelle que le repas des aînés est accordé aux habitants ayant 62 ans et plus.

Afin de s'aligner sur l'âge actuelle de la retraite, il propose aux élus de repousser l'âge des aînés ayant droit au repas à 63 ans en 2024 et 64 ans en 2025.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à la commission fêtes et cérémonies.

Cette année, les aînés auront le choix entre un repas à domicile ou un repas à la salle des fêtes.

Le repas à domicile sera livré le vendredi 10 novembre et celui à la salle des fêtes le samedi 11 novembre prochain.

Entendu le rapport de la commission fêtes et cérémonies ;

Vu les propositions de l'Amuse Saveurs, à savoir un coût de 21,00 € TTC / personne pour le repas à domicile et 35,00 € TTC / personne pour les repas qui auront lieu à la salle des fêtes à la charge de la commune ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **accepte** :

- de repousser l'âge des aînés ayant droit au repas à 63 ans en 2024 et 64 ans en 2025
- les propositions de l'Amuse Saveurs : 21,00 € TTC / personne pour le repas à domicile et 35,00 € TTC / personne pour le repas à la salle des fêtes

N° 2023-10-047 Repas des 3 communes choix des prestataires

Monsieur le Maire donne la parole à la commission fêtes et cérémonies.

Le traiteur Bertrand DOUSSET a établi plusieurs propositions, avec différents menus, allant de 41 à 46 € TTC.

Il propose également la location d'un parquet avec chapiteau, pour un coût de 14,60 € TTC par personne avec un minimum de 140 personnes, soit 2 044,00 € TTC.

Sinon, il est proposé de louer la salle des fêtes de Ports-sur-Vienne pour 415,00 € TTC, comprenant la salle, le chauffage, le nettoyage et le podium.

Concernant les animations, nous avons obtenu plusieurs propositions :

- « Delphine » (humour et chansons) : 1 000,00 € TTC
- « Alain-René GEORGES » (magicien – ventriloque) : 1 500,00 € TTC
- « Spectacle Camille Alexandre » (spectacle complet comprenant mentalisme, humour, chansons, ambiance musicale, duo de danseuses de cabaret) : 2 190,00 € TTC

Le repas des intervenants serait offert par la municipalité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **accepte** :

- le devis de Bertrand DOUSSET pour un repas à 43,00 € TTC / personne
- de louer la salle des fêtes de Ports-sur-Vienne pour 415,00 € TTC
- de faire appel au Spectacle de Camille Alexandre pour 2 190,00 € TTC

Monsieur Freddy SAVATIER précise qu'un vin d'honneur était offert avant le repas les années précédentes.

Etant le premier repas des 3 communes de la mandature, Monsieur le Maire se tourne vers Madame Dominique BRUNET pour savoir ce qu'il en est.

Elle indique qu'effectivement un vin d'honneur était autrefois offert mais que cela engendrait beaucoup de désordre, notamment avant le service du repas.

Elle en profite pour exprimer au Maire une certaine amertume. Elle s'est sentie mise à l'écart depuis le début du mandat et pense que ses 13 ans en tant que Maire aurait pu être bénéfique.

Monsieur le Maire l'informe que cela n'était pas intentionnel et qu'il pensait qu'elle souhaitait peu à peu se détacher de la municipalité. Il indique qu'il a été lui-même 12 ans 2^{ème} adjoint, qui lui a permis d'acquérir une certaine expérience. Il regrette sincèrement et l'invite à venir en mairie à chaque fois qu'elle souhaite apporter son soutien. Le secrétariat continuera de la solliciter pour tout besoin, comme nous avons pu déjà le faire.

5. Questions et informations diverses

- a) Monsieur le Maire présente le flyer d'invitation pour la Commémoration du 11 novembre. Mesdames Dominique BRUNET et Denise FONTAINE font remarquer qu'il aurait été opportun d'indiquer la municipalité de Pussigny.

Le rassemblement est prévu à 11h sur la place communale, suivi du dépôt de gerbe à 11h15 au Monument aux Morts.

Un vin d'honneur sera ensuite servi à la mairie. La commission fêtes et cérémonies s'en charge.

- b) Monsieur le Maire fait un point sur le projet préau. Une rencontre a eu lieu avec l'architecte, le maçon, Monsieur BOUFFETEAU, les adjoints Denise FONTAINE et Cyrille BONNIN et lui-même à la mairie.

Suite aux conclusions de l'étude béton, certains détails techniques sont à modifier. Un nouveau devis a donc été établi en ce sens. A noter que le prix de la prestation reste identique au devis précédemment signé.

Les travaux devraient débuter le lundi 27 novembre prochain. Une réunion de chantier est déjà organisée le mercredi 29 novembre avec l'architecte, les entreprises retenues et la commune.

- c) Suite à la construction du préau, le terrain de loisir sera à aménager. Monsieur le Maire propose un schéma de l'aménagement du terrain de loisir, comprenant un terrain de pétanque de 15m x 8m ; une table de tennis de table en ciment ; 3 tables de pique-nique et de bancs.
Nous consulterons une seconde entreprise pour la réalisation du terrain de pétanque.
- d) Monsieur le Maire propose que la municipalité offre un cadeau de fin d'année aux employés communaux. Celui-ci pourrait être sous forme de carte cadeau d'une valeur égale pour chacun des employés. Monsieur Cyrille BONNIN s'occupera des modalités.
- e) Monsieur Cyrille BONNIN propose d'installer cette année les illuminations de Noël.
Monsieur le Maire est défavorable à cette initiative.
Monsieur Cyrille BONNIN présente alors aux élus l'estimation électrique pour ces décorations de Noël : entre 10 et 15 euros suivant la durée effective d'illumination.
Aucune décision formelle n'a été prise le soir de la réunion de conseil.
Dès le lendemain de la réunion, Monsieur le Maire a transmis un mail aux élus afin de connaître leur avis définitif sur ce sujet. Il a été souligné que cela semblait dommage de ne pas les installer vu le coût d'investissement réalisé en 2021. La majorité des élus étant favorable à cette installation d'illumination, Monsieur Cyrille BONNIN est chargé de prendre contact avec l'entreprise pour la pose et dépose des décorations. La période d'illumination devrait être du 15 décembre 2023 jusqu'au 19 janvier 2024 (jour de la cérémonie des vœux du Maire).
L'association Vivre Ensemble confectionne des figurines en bois sur le thème de Noël pour les exposer sur la commune. La municipalité remercie chaleureusement tous les adhérents de l'association pour leur investissement, leur imagination et leur dextérité à apporter une touche de magie de Noël sur notre commune.
- f) Monsieur le Maire propose d'organiser les Vœux du Maire le vendredi 19 janvier 2024 à 19h.
La commission fêtes et cérémonie sera en charge de l'organisation de l'apéritif.
- g) Il a été proposé à l'association Vivre Ensemble de prendre possession du bâtiment 176 en tôle (au niveau de la salle des fêtes) comme bâtiment de stockage, pour le bon fonctionnement de leur association. Il sera trié et vidé le lundi 20 novembre prochain.
- h) Monsieur le Maire indique qu'il y a une baignoire ancienne dans le hangar.
Madame Emmanuelle BOUGAULT propose de s'en servir comme bac à fleur. Les élus sont favorables à cette initiative.
- i) Monsieur le Maire renouvelle sa demande initialement faite par mail pour savoir quel élu se charge de prendre contact avec une ou des entreprises pour le terrain des peupliers en bord de Vienne. A ce jour, aucune réponse n'avait été apportée malgré le fait qu'il soit stipulé dans le mail qu'une réponse était attendue même si cette dernière était défavorable.
Monsieur le Maire précise qu'il a pris contact avec l'entreprise Joubert d'Abilly pour la réalisation des travaux mais que cette dernière ne semble pas donner suite.
Après concertation, Monsieur Freddy SAVATIER essaiera de contacter une seconde entreprise.
- j) Monsieur le Maire fait un point sur la rencontre en mairie qu'il y a eu la veille avec Messieurs Régis DESIDERI et Hervé LARCHER du STA (Service Territorial d'Aménagement) et Monsieur Cyrille BONNIN.
Il a été évoqué la sécurisation du hameau de Sauvage, suite à des vitesses excessives constatées.
Une étude sera réalisée par leur service afin de pouvoir leur transmettre une demande de subvention résultant du produit des amendes de police.
- k) Le SIEIL37 doit intervenir à Sauvage en novembre pour la mise aux normes de l'armoire électrique et le changement des ampoules des candélabres par des LEDS.

- l) Monsieur le Maire apporte une précision suite à la délibération prise pour l'admission en non-valeur de produit irrécouvrable sur le budget assainissement.
Il avait été délibéré une admission en non-valeur de 137,09 €. Le service de gestion comptable a finalement restitué au budget assainissement 69,97 € suite à un excédent de versement d'ordures ménagères en 2017.
- m) Concernant la sécurisation de la maisonnette, les travaux devraient débuter courant novembre. Cela devient nécessaire au vu de l'état de délabrement avancé occasionnant un réel danger.
Monsieur Samuel ELIOT supervisera ces travaux.
- n) Monsieur le Maire évoque l'emplacement des conteneurs verres et papiers.
Il a reçu plusieurs remarques sur la difficulté d'accès et le danger que cela peut occasionner.
Une étude a donc été réalisée pour désigner un nouvel emplacement, en concertation avec le voisinage concerné.
Finalement, l'emplacement qui a été retenu est l'accès à l'ancienne départementale, au niveau du 12 rue de la Guérivière, répondant également à l'accessibilité nécessaire au SMICTOM pour la collecte de ces conteneurs.
- o) Monsieur le Maire informe les élus que nous recevrons une étudiante en classe de première pour un stage de découverte au sein du secrétariat de mairie du 27 novembre au 22 décembre 2023 inclus.
Monsieur Samuel ELIOT s'interroge et indique que les stagiaires doivent normalement être rémunérés.
Après vérification et consultation de la convention de stage, aucune rémunération ne doit être octroyée.
- p) Monsieur le Maire présente à titre de consultation plusieurs devis obtenus pour la réfection des fenêtres et portes du logement locatif et de la mairie.
Il est cependant difficile de les comparer dans leur intégralité, les unités de chiffrage n'étant pas identiques.
Certains chiffrent en mètre linéaire, d'autres en nombre de fenêtres ...
Ces travaux feront l'objet d'une délibération et d'une demande de subvention.
- q) Monsieur le Maire informe les élus de la demande faite par la secrétaire de mairie afin de modifier ses horaires. Cela implique donc une modification des horaires d'ouverture au public
A compter du 1^{er} novembre 2023, le secrétariat sera ouvert au public les :
 - Lundi : 14h00 – 17h30
 - Mercredi : 14h00 – 17h00 (inchangé)
 - Vendredi : 9h00 – 12h00 (inchangé)
- r) Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un permis de construire a été refusé par le service instructeur à Sauvage, suite à une protection de défense incendie insuffisante.
En effet, bien qu'il y ait une borne incendie dans ce hameau, celle-ci présente un débit inférieur à la législation (36 m³/h contre 60 m³/h minimum requis).
Il indique avoir rencontré l'Adjudant QUEVAL du SDIS afin de trouver une solution sur le terrain.
La construction d'un mur anti-feu 1h permettrait au projet d'être validé.
Cependant, une réflexion sera à mener et un investissement pluriannuel serait souhaitable afin d'apporter une protection incendie dans toutes les zones non-desservies et où une borne incendie présente un débit insuffisant.
- s) Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été offert à l'association Vivre Ensemble deux petits sapins, pour compléter les décorations de Noël réalisées.
Suite à leur demande, il leur sera offert un seul sapin, d'une envergure plus importante.

- t) Monsieur le Maire précise que le calvaire du centre-bourg aurait besoin d'être repeint. L'employé communal s'en occupera.
- u) Monsieur le Maire indique que des pensées seront plantées au pied du calvaire (chemin du calvaire) pour floraison hivernale. Madame Emmanuelle BOUGAULT est chargée de cet achat. Madame Catherine THOUVENIN a proposé son aide pour les plantations, après avoir effectué le nettoyage et la préparation du parterre avec son époux.
La municipalité remercie chaleureusement la famille THOUVENIN pour ce geste solidaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le Maire
Alain DUBOIS

Le secrétaire
M. Freddy SAVATIER

Les membres présents	Signature
Samuel ELIOT	
Cyrille BONNIN	
Denise FONTAINE	
Freddy SAVATIER	
Emmanuelle BOUGAULT	
Ghislain HURÉ	Absent excusé
Patrick BOUGAULT	
Dominique BRUNET	